

# BON D'ALLAITEMENT D'UNE VALEUR DE CHF 200.–

SWICA vous félicite pour la naissance de votre enfant et adresse ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à votre famille. Saviez-vous qu'au titre de l'assurance complémentaire COMPLETEA TOP, vous avez droit à une indemnité de CHF 200.- si vous allaitez régulièrement votre enfant durant dix semaines? Pour en bénéficier, il vous suffit de retourner l'attestation suivante signée de votre médecin, votre sage-femme ou votre puéricultrice.

Chez SWICA, vos préoccupations sont les nôtres. Nous sommes à votre disposition 24 heures sur 24 pour vous conseiller sur toutes vos questions de santé individuelles et familiales. Notre service clientèle 7x24h est à votre écoute même en dehors des heures de bureau et le week-end.

**santé24, votre service suisse de télémédecine**

Téléphone: +41 44 404 86 86

**Service clientèle 7x24h**

Téléphone: 0800 80 90 80

Cordialement

**SWICA Assurance-maladie SA**

## ATTESTATION

Le/la médecin, la sage-femme ou la puéricultrice atteste que Madame \_\_\_\_\_ a allaité son enfant pendant 10 semaines, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Timbre et signature

\_\_\_\_\_  
N° d'assurée

